

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 6 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD

Création de la [Société minière d'Almagrera](#)
avec l'appui du [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#),
de la [Compagnie marocaine](#)
et de Minerais et métaux

S.A., 9 mai 1923, p. 99 ans.
Épisode précédent : Syndicat minier marocain.

Edmond du VIVIER DE STREEL,
administrateur délégué (1923-1927)

Ancien directeur de cabinet d'André Lebon au ministère des colonies.
Administrateur d'une quarantaine de sociétés.
Administrateur délégué de la Société minière d'Almagrera
Voir [encadré](#).

(*Archives commerciales de la France*, 9 juin 1923)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite Cie MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD, 15, Richepanse. — 99 ans. — 850.000 fr. — 9 mai 1923. — *Gazette du Palais*.

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1923)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet l'étude, l'acquisition, l'exploitation de tous gisements miniers en Afrique et plus spécialement au Maroc et en Algérie.

Le siège est à Paris, rue Richepanse.

Le capital est fixé à 850.000 en actions de 100 fr. dont 6.265 attribuées au Syndicat minier marocain en rémunération l'apport fait par lui, notamment de divers permis de recherches. Le capital pourra dès à présent être porté à 3.850.000 fr. Il a été créé 10.200 parts bénéficiaires dont 6.265 remises, à la société apporteuse.

Les premiers administrateurs sont MM. André Lebon ¹, banquier, à Paris, 2, rue de Tournon ; Paul van Den Ven ², banquier, à Bruxelles, boulevard Brand-Witlock, 10 ; Edmond du Vivier de Streel, industriel, à Paris, 42, avenue de Wagram ; Gaston de

¹ André Lebon (1859-1938) : ancien ministre du commerce et des colonies, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir [encadré](#).

² Paul van Den Ven : banquier à Bruxelles, président de la Société minière d'Almagrera. Voir [encadré](#).

Caqueray, administrateur délégué et vice-président de la Compagnie Marocaine, à Paris, 4, avenue Hoche ; Ernest Thomain, directeur de banque, à Paris, 43, rue Cambon ; et Maurice Sluys, ingénieur. à Woluwé, Bruxelles, 107, rue des Menuisiers.

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 août 1923)

Cie minière de l'Afrique du Nord. — Versement du 2^e quart avant le 20 août. — *Petites Affiches*, 5 août 1923.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 nov. 1923)

Compagnie minière de l'Afrique du Nord. — Appel des deux derniers quarts avant le 10 novembre. — *Petites Affiches*, 20 octobre 1923.

1924 : capital porté de 0,85 à 2 MF



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
Société anonyme au capital de 2.000.000 fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Legay, notaire à Paris.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 avril 1924

Siège social à Paris
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
sans valeur nominale

10.200 parts ont été créées en vertu de l'article 18 des statuts et sont astreintes aux obligations de l'article 54 (Société civile des porteurs de parts). Chaque part donne droit à 1/10.200 du superdividende attribué aux parts, (article 44 des statuts)

Paris, le 9 mai 1923

Le président du conseil d'administration : André Lebon
L'administrateur-gérant de la Société civile des porteurs de parts : ?
Ch. Crabbe, grav., 3, rue Auber, Paris



Coll. Jacques Bobée
La même

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(La Journée industrielle, 28 mai 1924)

Capital porté de 850.050 fr. à 2 millions par l'émission au pair de 11.500 actions de 100 francs.

APPELS DE FONDOS
(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 décembre 1924)

Cie minière de l'Afrique du Nord. — Appel de 25 fr. par titre avant le 9 décembre 1924. — *Petites Affiches*, 29 nov. 1924.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 2 MF
Siège social : Paris, 15, r. Richepanse
Registre du commerce : Seine, n° B 208-639
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 212)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres français, nommés p. 3 ans, propr. de 100 actions.
LEBON (André)[Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], 2, r. de Tournon, Paris ; pdt ;
VAN DEN VEN (Paul), 10, bd Brand Whitlock, Bruxelles ; v.-pdt ;
VIVIER DE STREEL (Edmond du)[Société minière d'Almagrera], 42, av. de Wagram,
Paris ; adm. délégué ;
CAQUERAY (Gaston de)[Cie marocaine], 4, av. Hoche, Paris ;
THOMAIN (Ernest)[CFAT], 26, r. Monttessuy, Paris ;
SLUYS (Maurice)³, 107, r. des Menuisiers, Woluwe, Bruxelles.
GUÉRARD (Horace)[Banque commerciale du Maroc], 10, r. de Mogador, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GUILLEMOT (Marcel), 13, r. de l'Abbaye, Paris ;
DURELLE (Henri), 5, r. de Copenhague, Paris ; suppléant.

Annuaire industriel, 1925 :

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD (Cie), 15, r. Richepanse, Paris, 8^e [siège du groupe du Vivier de Streel]. Soc. an. au cap. de 850.000 fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. André Lebon [Crédit fonc. d'Alg. et de Tunisie (CFAT)] ; Adm. délégué : M. Edmond du Vivier de Streel.

Toutes opérations minières, recherches, prospections, etc. (1-44844).

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1926)

L'assemblée extraordinaire du 31 décembre a décidé la transformation en actions de catégorie A, à vote plural, les actions de la société numérotées de 1 à 12.000.

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions A et B, tenues ensuite, ont ratifié cette décision.

³ Maurice Sluys : ingénieur-conseil de la Banque de Bruxelles, administrateur de la Cie du Maroc pour le commerce et l'industrie, de la Société minière d'Almagrera, de sa filiale la Cie minière de l'Afrique du Nord et sous-filiales : Mines d'Aouli (1926) et Société marocaine des mines de l'Outat (1927) ; des Mines de Saint-Pardoux (Dordogne)(1926), de la Cie équatoriale de mines (1929), des Exploitations minières de l'Oubangui, des Entreprises minières au Congo belge « Semco » (1936)...

1926 (juin) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES D'AOULI

MAROC

Les recherches de minerai de plomb au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1926)

.....
La Société de Peñarroya a pris une participation dans la « Compagnie minière de l'Afrique du Nord ». qui a étudié dans la vallée de la Moulouya un gisement de plomb étendu.

Ce gisement a été apporté à une filiale, la « Compagnie des Mines d'Aouii », et sera exploité par elle.

MINIÈRE D'ALMAGRERA

(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1926)

La société offre à ses actionnaires et porteurs de parts la moitié du nombre des actions de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord qu'elle a le droit de souscrire par exercice de son droit de préférence. Ces actions seront émises à 130 fr., jouissance 1^{er} janvier 1926. Droit : une action B Minière de l'Afrique du Nord par propriétaire d'actions Almagrera, quel que soit le nombre de titres possédés, plus une action B Minière de l'Afrique du Nord pour chaque centaine d'actions Almagrera possédée ou fraction de plus de cent ; une action B Minière de l'Afrique du Nord par propriétaire de parts Almagrera, quel que soit le nombre de titres possédés, plus une action B Minière de l'Afrique du Nord pour les cinq premières parts Almagrera possédées, et deux actions B de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord par cinq parts Almagrera possédées en plus des cinq premières. Les souscriptions devront être remises avant le 25 courant.

Almagrera et Minière de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des finances*, 13 novembre 1926)

Il paraît que l'ordonnement du droit de souscription que la Société minière d'Almagrera a délégué à ses actionnaires sur les actions nouvelles de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord soulève des difficultés.

Rappelons de quoi il s'agit. Il y a quelques semaines, la Minière de l'Afrique du Nord a porté son capital de 3.200.000 francs à 6 millions de francs (sur une augmentation totale autorisée de 21.800.000 francs) par la création de 28.000 actions nouvelles B de 100 francs. La Société d'Almagrera, en tant qu'actionnaire de la Minière (sur les 32.000 actions primitives Minière, Almagrera en possédait 7.429, mais ce chiffre a pu se modifier antérieurement à l'opération ci-dessus), avait le droit de souscrire par droit de préférence une partie de ces 28.000 actions ; pour des raisons qu'il est inutile d'approfondir, Almagrera avait décidé de souscrire directement la moitié des actions

Minière sur lesquelles elle pouvait exercer ses droits de préférence et de déléguer à ses actionnaires ses droits sur l'autre moitié.

Jusqu'ici, rien que de très simple.

Où l'affaire se complique, c'est quand on arrive aux modalités assignées aux actionnaires et porteurs de parts Almagrera pour souscrire aux actions Minière. Il était prévu, en effet : 1° Que tout porteur d'actions Almagrera avait droit, quel que soit le nombre le nombre qu'il en possède de souscrire une action Minière et qu'il pouvait souscrire en outre 1 action Minière par 100 actions ou fraction de 100 actions Almagrera ; 2° Que tout propriétaire de parts, quel que soit le nombre de parts possédées, pouvait souscrire 1 action Minière, plus 1 action Minière pour les 5 premières parts possédées et 2 actions Minière par 5 parts possédées en plus des 5 premières.

Une telle combinaison, certes, ne brillait pas par la clarté ; en outre, elle n'était pas équitable ; enfin, selon la distribution des actions et des parts Almagrera dans les portefeuilles, elle risquait d'aboutir aux résultats les plus abracadabrants et de mettre la société dans l'impossibilité de servir les titres dans les proportions fixées.

Qu'on en juge.

Le capital d'Almagrera est, actuellement, de 5.500.000 en 55.000 actions ; les parts de fondateur sont au nombre de 1.000. En raisonnant par l'absurde, on voit que si ces titres étaient distribués dans les portefeuilles par unité, il aurait fallu pouvoir répartir 55.000 actions Minière, alors qu'il n'en était émis que 28.000 et qu'Almagrera ne déléguait ses droits que sur la moitié des titres lui revenant, c'est-à-dire sur 3.000 ou 3.500 actions environ ; en revanche — passons d'un extrême à l'autre — s'il n'y avait que 100 actionnaires Almagrera possédant chacun un titre, ils ne pourraient souscrire en tout que 700 actions Minière ! Et 100 porteurs détenant chacun 10 parts n'en auraient épuisé que 400 ! En tout, 1.100.

Ces exemples auxquels la réalité ne saurait correspondre, ne sont donnés que pour souligner l'absurdité du système. En fait, la Société d'Almagrera qui a cru peut-être ses actions anciennes moins réparties qu'elles ne l'étaient, et qui a pu aussi vouloir favoriser des groupes qui devaient avoir sur les bras une partie du papier de ses propres augmentations de capital récentes, se trouve en définitive dans l'impossibilité, paraît-il, de satisfaire les demandes de souscription Minière qu'elle a reçues. Et elle est fort embarrassée car certains actionnaires exigent que les textes de l'offre soient respectés et se refusent aux transactions et aux cotes mal taillées.

(*Les Archives commerciales de la France*, 3 décembre 1926)

Paris — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE de AFRIQUE DU NORD, 15, Richepanse. — Capital porté de 5.500.000 fr. à 6.000.000 fr. — 26 oct. 1926. — *Gazette du Palais*.

AUGMENTATION DE CAPITAL
Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*Mercurie africain*, 15 décembre 1926)

L'assemblée du 25 octobre a régularisé l'augmentation du capital porté de 3.200.000 francs à 6 millions de francs.

À l'Association nationale d'expansion économique
(*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1926)

... du Vivier de Streel, administrateur délégué de la Compagnie minière de l'Afrique au Nord, président de la Commission de la production

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 6 MF
Siège social : Paris, 15, r. Richepanse
Registre du commerce : Seine, n° B 208-639
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 197)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres français, nommés p. 3 ans, propr. de 100 actions.
LEBON (André)[CFAT], 2, r. de Tournon, Paris ; pdt ;
VAN DEN VEN (Paul), 10, bd Brand Whitlock, Bruxelles ; v.-pdt ;
VIVIER DE STREEL (Edmond du), 42, av. de Wagram, Paris ; adm. délégué ;
CAQUERAY (Gaston de)[Cie marocaine], 4, av. Hoche, Paris ;
LEDOUX (Frédéric), 36, r. Guynemer, Paris ;
PRANGEY (Henri)⁴, 22, pl. Malesherbes, Paris ;
THOMAIN (Ernest)[CFAT], 26, r. Monttessuy, Paris ;
SLUYS (Maurice), 107, r. des Menuisiers, Woluwe, Bruxelles.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GUILLEMOT (Marcel), 13, r. de l'Abbaye, Paris ;
DURELLE (Henri), 5, r. de Copenhague, Paris ; suppléant.

Objet. — Ttes études et expl. minières en Afrique et plus spécialement au Maroc et en Algérie.

Capital social. — 0,85 MF. Porté à 2 MF le 14 avril 1924, puis à 3,2 MF et à 6 MF le 26 oct. 1926.

Parts de fondateur. — 10.200.

Parts bénéficiaires. — 800.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt non cumulatifs ; 10 % au conseil ; 5 % à la disposition du conseil p. direction et rémunération ts concours. Le solde : 67 % aux act., 33 % aux parts.

⁴ Henri Prangey (1887-1967) : fils de Louis Prangey, ingénieur ECP, président de la Chambre des ingénieurs conseils de France, et d'Henriette Berthon. X 1905, ingénieur des poudres et salpêtres, licencié en droit et ès sciences. Marié en 1912 à Angoulême avec Solange Bonafous. Fondateur de la poudrerie de Bergerac, directeur de celle de Toulouse pendant la Grande Guerre, secrétaire général de l'Office de reconstitution industrielle, chef de cabinet de Louis Loucheur au ministère des régions libérées, conseiller d'État en service extraordinaire (déc. 1921). Administrateur de la Société d'entreprises générales et de travaux publics (sept. 1919), avec son père, de la Société industrielle de gérance et d'exploitations (juin 1922), de l'Union toulousaine d'entreprises (mai 1924), de la Société pour le développement de l'outillage national et pour l'utilisation des prestations en nature (1926), de la Cie minière de l'Afrique du Nord et de ses filiales : Mines d'Aouli et Société marocaine des mines de l'Outat, des Exploitations minières de l'Oubangui. Plus tard à l'Union industrielle de crédit, à l'Union financière d'Extrême-Orient, etc.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF	
Immobilisations :	
Apports	617.154 05
Matériel et mobilier	268.286 95
Constructions	100.645 84
Frais de premier établissement	491.146 50
Permis, études, rech. et travaux d'exploitation	1.370.779 92
Actif réalisable	
Approvisionnements	21.726 70
En caisse et en banque	160.914 93
Débiteurs divers	205.438 92
Comptes divers	
Frais de constitution et d'augm. de capital	60.428 00
	<u>3.296.521 81</u>
PASSIF	
Engagements sociaux :	
Capital	3.200.000 00
Engagements envers les tiers	
Créditeurs divers	96.521 81
	<u>3.296.521 81</u>

1927 (février) : CONSTITUTION DE LA
SOCIÉTÉ MAROCAINE DES MINES DE L'OUTAT

MAROC
 Compagnie minière de l'Afrique du Nord
 par R. P.
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1927)

La Compagnie minière de l'Afrique du Nord a fait prospector, d'une façon intensive, diverses régions du Maroc, et comme le règlement minier interdit la délivrance de plus de 15 permis de recherches à la même société, elle a dû constituer des filiales pour ne pas perdre le fruit de ses efforts.

Les permis pour plomb, zinc et cuivre, que possède cette société dans la région considérée, s'étendent un peu partout, mais surtout dans la Haute-Moulouya, et au nord de la plaine de Tamlelt. Certains ont été rétrocédés à ses deux filiales : la Société des mines d'Aouli* et la Société marocaine des mines de l'Outat*. La vallée de la Haute-Moulouya, c'est-à-dire les régions d'Outat, Misour et Midelt, où se trouvent plusieurs chantiers de ces sociétés, est encore considérée comme fermée ; il n'y a que des permis de prospection, mais on estime qu'ils seront bientôt transformés en permis de recherches et sans doute d'exploitation. Le plomb semble abonder dans cette région, où plusieurs sociétés sont installées. On projette d'y monter des laveries importantes capables d'un gros débit.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1927)

La Compagnie Minière de l'Afrique du Nord, dans laquelle sont intéressés notamment Peñarroya, Minerais et Métaux, Almagrera et le Crédit foncier d'Algène-Tunisie, a réalisé en 1926, après amortissements, 215.945 fr. de bénéfices, au lieu de seulement 47.250 fr. en 1925. Évidemment, aucun dividende ne sera encore proposé à l'assemblée du 28 juin.

Au bilan, par suite de la création d'une première filiale, les Mines d'Aouli, 2.500.000 fr. figurent à un compte « Participations » spécialement ouvert.

Minière de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1927)

La Compagnie minière de l'Afrique du Nord est une société française dans laquelle les intérêts français l'emportent légèrement sur les intérêts belges. Grâce à l'appui d'un des groupes français participants [Almagrera], un Belge, M. Sloys [*sic* : *Maurice Sluys*], vient d'être nommé administrateur délégué en remplacement de M. du Vivier de Streele, Français.

M. Sluys devient membre du comité de direction avec M. Ledoux, directeur de Peñarroya, qui réside souvent en Espagne. La société passe pratiquement sous le contrôle belge.

Le président de la Compagnie, M. André Lebon, a cru devoir, dans ces conditions, donner sa démission. La maintiendra-t-il à la prochaine réunion du conseil d'administration ?

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 30 juin 1927)

Les comptes de 1926 ont été approuvés. Le bénéfice de 215.945 fr. a été reporté à nouveau. Le conseil d'administration va procéder à une augmentation de capital qui le porterait de 6 à 9 millions.

Les recherches de mines au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1927)

Il a été délivré en mai dernier 55 permis de prospection au Maroc, notamment au groupe de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord* (Outat et Aouli), etc.

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juillet 1927)

Les comptes de l'exercice 1926, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 28 juin, se soldent par un bénéfice net de 215.945 fr. contre 47.250 fr. en 1925. Après dotation de la réserve légale, le solde sera reporté à nouveau.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
Société anonyme au capital de 10.000.000 fr.
constituée le 9 mai 1923.

Capital divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune
dont 12.000 actions A et 88.000 actions B

Statuts déposés en l'étude de M^e Legay, notaire à Paris.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 8 octobre 1927

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

CATÉGORIE « B »

Paris, le 9 mai 1923

Le président du conseil d'administration : G. de Caqueray

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



[Coll. Jacques Bobée](#)

La même avec une signature différente à droite.

Société minière d'Almagrera
(Le Journal des finances, 10 février 1928)

.....
Dès 1921, Almagrera ... prenait pied au Maroc où elle constituait, avec le concours du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie et de la Société Minerais et métaux, un syndicat de recherches minières qui se transforma par la suite en Compagnie minière de l'Afrique du Nord, laquelle recevait, à sa constitution, 88 permis de recherches, s'étendant sur 1.400 kilomètres carrés. D'après les indications contenues dans les rapports d'Almagrera, des découvertes très intéressantes ont déjà été faites dans ce vaste périmètre et ont abouti à la constitution de deux premières filiales d'exploitation : la Société des mines d'Aouli (au capital de 4 millions), à laquelle ont été cédés 11 permis, et la Société des mines de l'Outat (au capital de 1 million), qui détient 12 permis. L'une et l'autre ont en vue l'exploitation du minerai de plomb et cette exploitation pourrait commencer très prochainement si elle ne l'est pas déjà grâce aux réserves de minerais en vue. De plus, au cours du dernier exercice, la Compagnie minière de l'Afrique du Nord a étudié avec soin des permis situés à 100 kilomètres environ au sud-ouest de

Marrakech, sur les pentes du Djebel-Erdouz. Ces permis lui ont paru d'un réel intérêt et l'ont amené à prendre une participation d'environ 3 millions dans une société au capital de 6 millions, constituée le 4 février dernier. La Minière de l'Afrique du Nord prend ainsi aspect d'omnium. Son capital qui est de 10 millions, divisé en actions de 100 fr., peut être élevé jusqu'à 21.810.000 fr. ; il est représenté par 100.000 actions de 100 fr. et il a été créé 10.200 parts de fondateur.

Les intérêts que possède Almagrera dans la Minière de l'Afrique du Nord consistent, ainsi que l'a indiqué le conseil, en une « large participation » dans le capital et la possession de « plus du quart » des parts de fondateur. Ces actions et ces parts sont cotées ; les premières valent 200 fr., soit le double du pair ; les secondes 1.985 francs. Sans tenir compte des autres participations, il suffit de relever ces chiffres pour constater que le portefeuille-titres d'Almagrera, inventorié au dernier bilan 1.800.000, vaut sensiblement plus que cela.

.....

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1928)

La Compagnie minière de l'Afrique du Nord a décidé de mettre 5.300 actions B nouvelles de cette société, sur le total lui revenant, d'après ses droits, à la disposition de ses actionnaires et porteurs de parts à concurrence de 2/3 pour les actions et de 1/3 pour les parts.

Droit actions A et B : une action B nouvelle « Mines d'Aouli » pour dix actions A ou B « Minière de l'Afrique du Nord ».

Droits parts : une action B. nouvelle « Mines d'Aouli » pour deux parts « Minière de l'Afrique du Nord ».

Souscription, sur remise du coupon n° 3 des actions A ou B, ou du coupon n° 4 des parts, ouverte du 30 avril au 20 mai 1928, à Paris ; au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, et à la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, qui feront suivre les fonds à leurs correspondants au Maroc.

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1928)

Les comptes de 1927, qui ont été approuvés hier, font apparaître un solde créditeur de 9.696 fr. qui a été reporté à nouveau.

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 7 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927. Le poste de profits et pertes, sans changement, sur l'année dernière, est reporté à nouveau. Le bilan fait ressortir une augmentation de 883.223 fr. au poste « Études, recherches et travaux, d'exploration », qui s'élève à 1.582.595 fr., et une augmentation de 2.019.000 fr. au poste « Participations », qui se monte aujourd'hui à 5. 419.000 francs.

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire, réunie le 5 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, présentant un excédent de dépenses sur les recettes de 55.722 francs.

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 25 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde débiteur de 108.056 fr. qui a été amorti par prélèvement sur la réserve spéciale.

MAROC
Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1929)

Dans son rapport, le conseil d'administration donne un aperçu du résultat des prospections entreprises au cours de l'exercice écoulé, et montre que la Compagnie minière de l'Afrique du Nord s'intéresse à diverses manifestations de l'activité minière au Maroc.

Le rapport indique la situation des sociétés chérifiennes de création récente, dans lesquelles la Compagnie minière de l'Afrique du Nord a une participation : la Société des mines d'Aouli et celle de l'Erdouz. [...]

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1930)

L'assemblée ordinaire du 24 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1929, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

[COMPAGNIE] MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1930, p. 557-558)

L'assemblée ord. du 24 juin a approuvé les comptes de l'ex. 1929 ne comportant pas encore de profits et pertes.

Le rapport souligne que, pendant l'année écoulée, les prospecteurs au service de la soc. ont continué leurs investigations dans diverses zones du Maroc, notamment des celles ouvertes au régime minier, ce qui a conduit le conseil à déposer des demandes de nouv. permis p. agrandir le domaine social.

La soc. est entrée dans la constitution d'un syndicat d'études, créé sous les auspices du Bureau de recherches et de participations minières du protectorat et avec le concours de plusieurs soc. spécialisées dans l'extraction du fer et des groupes

métallurgiques des plus importants, p. étudier le gisement de Khénitra et, éventuellement, l'exploiter.

La Cie minière a pris, aussi, une participation égale (?) dans la Société chérifienne des pétroles et dans la S.A. chérifienne des recherches minières de Sat Messoudi (?), en formation, p. procéder à la reconnaissance d'une partie du gisement houiller de la région d'Oudjda.

Le rapport indique qu'il n'a encore été possible de présenter aux actionnaires un solde bénéficiaire de la principale des filiales, la Soc. des mines d'Aouli, qui n'a pas encore atteint le stade d'exploitation.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*L'Africain*, 18 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire vient de se tenir, sous la présidence de M. Gaston de Caqueray, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1929 ont été approuvés.

Le bilan a fait ressortir :

À l'actif :

Que le poste d'études, recherches et travaux d'exploration s'élève à 2.748.869 fr. 75.

Au chapitre participations, le portefeuille-titres figure pour 7 millions 557.000 francs.

Les frais de premier établissement s'élèvent à 555.540 fr. 58, en augmentation de 39.672 fr. 22.

Au passif :

Les engagements sociaux sont inchangés.

Les engagements envers les tiers sont ramenés à 1.459.500 francs.

Les versements à effectuer sur titres sont ramenés à 1.459.500 francs.

Il n'y a pas de compte profits et pertes.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1930, p. 967)

M. Long (Saint-Étienne, 1906), qui dirigeait à Casablanca les mines du groupe Peñarroya, a été nommé dir. de la Cie minière de l'AFN et filiales depuis l'accord entre cette dernière et Peñarroya.

MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD (*Le Journal des finances*, 10 octobre 1930) (*L'Africain*, 28 novembre 1930)

Cette société offre à ses actionnaires et porteurs de parts la faculté de souscrire directement à l'augmentation de capital de la Société anonyme marocaine Mines d'Aouli en abandonnant à leur profit son droit de souscription à 2.105 actions B nouvelles Mines d'Aouli*, de même rang que les actions B anciennes.

Ces 2.105 actions, émises au pair de 500 francs, jouissance 1^{er} janvier 1930, sont réservées à concurrence de 1.444 aux porteurs d'actions A et B Minière de l'Afrique du Nord et de 721 aux porteurs de parts Minière de l'Afrique du Nord.

Droit : 1 action B nouvelle Mines d'Aouli pour 70 actions A ou B Minière de l'Afrique du Nord ».

1 action. B nouvelle Mines d'Aouli pour 15 parts Minière de l'Afrique du Nord.

Souscription, sur remise du coupon n° 4 des actions A ou B ou du coupon n° 5 des parts Minière de l'Afrique du Nord, ouverte du 10 au 31 octobre 1930.

Cotation du droit : coupon 4 des actions et, coupon n° 5 des parts Minière de l'Afrique du Nord, du 10 au 29 octobre 1930.

CIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1931, p. 390)

La Cie a étendu ses prospections dans le Sud-Marocain

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 octobre 1931)

Cette année encore, les comptes de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord ne comporteront pas de profits ni pertes. Au point de vue industriel, les travaux entrepris sont terminés, mais l'exploitation ne commencera pas avant qu'un relèvement des cours du plomb ne la rende rémunératrice.

LA VIE ÉCONOMIQUE
A la commission marocaine des mines à Rabat
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1932)

La commission des mines du protectorat a tenu sa session annuelle hier à Rabat, sous la présidence du secrétaire général du protectorat, remplaçant le résident général

M. du Vivier de Streeel, président de l'Union syndicale des mines marocaines, a fait connaître les vœux que formule l'industrie minière eu égard à la crise, et les points sur lesquels pourrait s'exercer la collaboration des industries privées et du gouvernement.

(Par dépêche).

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier ne présentant pas de compte de profits et pertes. Le solde débiteur du compte de résultats a été, comme précédemment, viré au compte frais de premier établissement, qui présente de ce fait une augmentation de 94 633 francs.

Après des investigations dans diverses régions du Maroc, la société a déposé en fin d'exercice plusieurs demandes de permis.

M. Ernest Thomain, administrateur sortant, a été réélu.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1932, p. 478)

M. Ch. Long (St-Étienne, 1906) a quitté la Compagnie minière de l'Afrique du Nord et filiales et a été nommé adm. délégué de la Compagnie agricole du Loukes, à Larache.

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932 présentant un solde débiteur de 3 millions 891.112 fr. provenant d'une dévaluation importante des postes portefeuille et études et travaux de recherches imposée par la persistance de la dépression du marché des métaux.

L'assemblée a ratifié la nomination du comte de Cherisey⁵, élu en remplacement de M. Sluys, démissionnaire, et elle a renouvelé le mandat de M. Frédéric Ledoux, administrateur sortant.

Compagnie minière de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 8 mai 1934)

Le bilan de l'exercice 1933 ne comportera pas encore de compte d'exploitation. La situation de la société et de ses filiales : les Mines de l'Erdouz et de l'Oulat et la Société des mines d'Aouli, ne s'est pas modifiée. Les prospections continuent, mais l'exploitation est rendue impossible par les bas cours du plomb.

MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1934)

29 permis de prospection ont été rayés dont 28 à la Cie minière de l'Afrique du Nord, situés principalement dans le Rich et l'Anoual

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 8 juin 1935)

Pour l'exercice 1934, la perte a été de 46.129 fr. contre 169.123 fr. Le déficit total se trouve porté à 870.363 francs.

MAROC

Cie minière de l'Afrique du Nord

⁵ René de Cherisey (1868-1945) : ancien diplomate, administrateur de la [Société financière franco-belge de colonisation](#) (1929), holding.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1935)

Les disponibilités financières de cette société étant épuisées, l'assemblée générale des actionnaires a, sur la proposition du conseil d'administration, décidé la dissolution anticipée à la date du 1^{er} janvier 1935. Depuis cette date, le collège des liquidateurs procède à la réalisation de l'actif de la compagnie, représenté principalement par divers permis et des actions de sa filiale, les Mines d'Aouli*.

AEC 1937 : 0.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(liquidation)
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1938)

Le solde de l'actif constitué notamment d'actions de la Société Mines d'Aouli* est en voie de réalisation. Il sera procédé, par la suite, à une répartition en espèces. Sauf imprévu, la liquidation sera terminée au cours du 1^{er} trimestre 1939.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(en liquidation)
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1939)

Les liquidateurs informent qu'ils ont à céder, au prix minimum de 500 francs, des actions nominatives de la Société anonyme marocaine des Mines d'Aouli, catégorie « A » à vote privilégié.

S'adresser, jusqu'au 31 janvier 1939, au siège de la liquidation : 31 rue de Mogador. à Paris.
